

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 23 novembre 2020 à 18 h 15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Elaine Brière, Yves Desjardins, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

**A-20-11-62**

**OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Elaine Brière d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

**A-20-11-63**

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

**A-20-11-64**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 28 septembre 2020, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 28 septembre 2020.

ADOPTÉE.

A-20-11-65

**ACCEPTATION DU PROJET DE GROUPE PICHÉ CONSTRUCTION INC. POUR L'ACQUISITION DE TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL DE LA LIÈVRE**

CONSIDÉRANT la demande d'achat de terrain dans le Parc industriel de la Lièvre présentée par Groupe Piché construction inc.;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Laurier a fait l'acquisition de ce terrain en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*;

CONSIDÉRANT que l'entreprise désire établir un projet de construction d'entrepôt, d'espace à bureaux, d'espace de préfabrication et de pré-assemblage, se spécialisant dans le domaine para-industriel;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères de la Loi;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'accepter le projet présenté par Groupe Piché construction inc. pour l'achat de terrain dans le Parc industriel de la Lièvre.

Ledit achat est conditionnel à ce que le projet respecte les règlements d'urbanisme et le PIIA en vigueur dans le Parc industriel de la Lièvre.

ADOPTÉE.

A-20-11-66

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION POUR L'ANNÉE 2021**

CONSIDÉRANT l'obligation pour le conseil d'établir, par résolution et avant le début de chaque année, un calendrier de ses séances ordinaires;

CONSIDÉRANT le règlement numéro A-7 et ses amendements concernant la tenue des séances du conseil d'agglomération;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte, d'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil d'agglomération pour l'année 2021, comme suit :

10 mai

13 décembre.

Les séances se tiennent à 18 h 15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 300, boulevard Albiny-Paquette, Mont-Laurier.

ADOPTÉE.

A-20-11-67

**AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-7-8 CONCERNANT LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER**

Madame la conseillère Elaine Brière donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro A-7-8 visant à modifier l'article 1 du règlement numéro A-7 concernant la tenue des séances du conseil d'agglomération de Mont-Laurier à l'effet d'autoriser le Conseil d'agglomération à modifier l'heure d'une séance par résolution et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

**A-20-11-68**

**ACCEPTATION DU PROJET DE GROUPE IHL POUR L'ACQUISITION DE TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL DE LA LIÈVRE**

CONSIDÉRANT la demande d'achat de terrain dans le Parc industriel de la Lièvre présentée par Groupe IHL;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Laurier a fait l'acquisition de ce terrain en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*;

CONSIDÉRANT que l'entreprise désire établir un projet immobilier se spécialisant dans les domaines industriel, para-industriel et de recherche;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères de la Loi;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'accepter le projet présenté par Groupe IHL pour l'achat de terrain dans le Parc industriel de la Lièvre.

Ledit achat est conditionnel à ce que le projet respecte les règlements d'urbanisme et le PIIA en vigueur dans le Parc industriel de la Lièvre.

ADOPTÉE.

**A-20-11-69**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA MAISON DE L'ENTREPRENEUR**

CONSIDÉRANT la demande de la Maison de l'Entrepreneur de contribuer financière pour constituer une banque d'heures pour l'embauche de coordonnateurs dans le cadre du projet de la Zone d'innovation;

CONSIDÉRANT que cette banque d'heures permettrait d'embaucher 2 coordonnateurs de projets selon des mandats spécifiques pour le déploiement du plan d'action;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte, d'autoriser la trésorière à émettre un chèque de 10 000 \$ à l'ordre de la Maison de l'Entrepreneur, à titre de contribution financière pour constituer une banque d'heures pour l'embauche de coordonnateurs dans le cadre du projet de la Zone d'innovation.

ADOPTÉE.

**A-20-11-70**

**AUTORISATION POUR LA VENTE D'ÉQUIPEMENT DÉSAFFECTÉ AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT le retrait du camion incendie, Ford 1989, de la flotte des véhicules du Service de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Mario Hamel, directeur du Service de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT le besoin d'une pompe pour les opérations de vidange des étangs d'épuration au Service des Travaux publics et de l'ingénierie/Traitement des eaux usées de la Ville de Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 16-02-070 qui établit à 50 % des tarifs du schéma de couverture de risque en matière d'incendies l'usage par la Ville-centre des véhicules du Service de la sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte, d'autoriser la vente du camion incendie Ford 1989, au Service des Travaux publics et de l'ingénierie/Traitement des eaux usées de la Ville de Mont-Laurier, au cout de 2 500 \$, soit 50 % du prix recommandé par le directeur du Service de la sécurité incendie.

ADOPTÉE.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

**A-20-11-71**

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

\_\_\_\_\_  
Daniel Bourdon, maire

\_\_\_\_\_  
Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

\_\_\_\_\_  
Daniel Bourdon, maire